

# COMMUNE DE SAINT-THURIEN

\*\*\*\*\*

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2025 A 18 H.30

Etaient présents : Christine KERDRAON, Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Stéphane POIRIER et Elodie PEINTUREAU.

Absents excusés : Fabienne LE GALL et Guillaume LOUVET (a donné pouvoir à Elodie PEINTUREAU).

Absent : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Elodie PEINTUREAU.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

**Ordre du jour :**

1°) Tarifs publics communaux 2025 : club-house,

2°) Convention de partenariat avec le SDIS : accueil des enfants des sapeurs-pompiers sur les temps périscolaires,

3°) Sanitaires publics : approbation projet et plan de financement,

4°) Aire de jeux : approbation projet et plan de financement,

5°) Aérodrome Bretagne Atlantique : adoption des nouveaux statuts,

6°) Cyclone Chido – solidarité avec la population de Mayotte : don,

7°) Quart d'heure de libre expression.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2024.

### **Délibération 20250101 : Tarifs publics communaux 2025 – club-house**

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 50 € par jour le tarif pour l'occupation du club-house pour l'année 2025. Il est précisé que ce local ne sera pas loué :

- si la salle municipale est disponible,
- pour l'organisation de repas.

### **Délibération 20250102 : convention de partenariat avec le SDIS pour l'accueil des enfants des sapeurs-pompiers sur les temps périscolaires**

Madame le Maire expose à l'assemblée la sollicitation de la cheffe du Centre d'Incendie et de Secours de SAINT-THURIEN concernant les dispositions qui visent à favoriser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.

En effet, considérant la nécessité de consolider et de maintenir les secours de proximité et l'amélioration de la disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers en journée les jours ouvrés, il y a lieu d'autoriser les enfants des sapeurs-pompiers volontaires de la Commune à rester à la garderie périscolaire et/ou à la cantine scolaire dans la limite des heures d'ouverture et de fermeture. Les frais liés à cet accueil seront pris en charge par la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- s'accorde sur la nécessité de consolider et de maintenir les secours de proximité,
- émet un avis favorable à la prise en charge par la collectivité des frais liés à l'accueil des enfants des sapeurs-pompiers volontaires de la Commune dans la limite des heures d'ouverture des services périscolaires,
- autorise le Maire à signer la convention avec le SDIS du Finistère.

### **Délibération 20250103 : Sanitaires publics - approbation du projet et plan de financement**

Madame le Maire présente le projet d'installation de sanitaires publics à proximité du préau sportif Rue du Poulou à SAINT-THURIEN. Le projet consiste à installer un module sanitaires habillage en bois avec dalle béton intégrée et une toiture plate comprenant un WC PMR avec lavage et désinfection automatiques de l'assise, un lave-mains automatique et lavage du sol. Les raccordements aux réseaux d'eau potable, usées et pluviales ainsi qu'au réseau électrique sont à réaliser.

Le coût des travaux est estimé à 35 547.75 € HT. Elle indique que ceux-ci sont susceptibles d'être éligibles à la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) versée par l'Etat et à une aide financière du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Pacte 2030 – volet 1 ».

Elle présente le projet de plan de financement qui s'établit comme suit :

- Coût des travaux HT	35 547.75 €
- Subventions sollicitées :	28 438.00 €
○ Etat (DETR 40 %)	14 219.00 €
○ Conseil Départemental (40 %)	14 219.00 €
- Autofinancement	7 109.75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet d'installation de sanitaires publics à proximité du préau sportif,
- approuve le plan de financement proposé et autorise le Maire à solliciter une aide financière :
  - auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 14 219 €,
  - auprès du Conseil Départemental au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1 à hauteur de 14219€.

Remarques : Bruno JAFFRE indique que l'installation de ces sanitaires est nécessaire car durant les activités périscolaires, la surveillance est compliquée quand un enfant souhaite aller aux toilettes compte-tenu de l'éloignement des sanitaires existants. Les élus s'accordent à dire que les sanitaires publics sont nombreux sur la Commune et bien entretenus. Il est confirmé à Flore MEFORT qu'une autorisation d'urbanisme va être sollicitée.

#### **Délibération 20250104 : Aire de jeux – approbation du projet et plan de financement**

Madame le Maire présente le projet de création d'une aire de jeux à proximité de l'école publique et du préau sportif Rue du Poulou à SAINT-THURIEN. Elle indique que les jeux qui ont été enlevés étaient obsolètes et dangereux pour la sécurité des enfants. Le projet consiste à installer dans un espace clôturé, sur un sol souple, des jeux pour les enfants âgés de 1 à 12 ans : une structure multifonctions, un jeu « cabane » et un portique avec un nid d'oiseau. La réalisation d'une dalle béton, au préalable, est nécessaire.

Le coût des travaux est estimé à 57 131.73 € HT. Elle indique que ceux-ci sont susceptibles d'être éligibles à la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) versée par l'Etat et à une aide financière du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Pacte 2030 – volet 2 ».

Elle présente le projet de plan de financement qui s'établit comme suit :

- Coût des travaux HT	57 131.73 €
- Subventions sollicitées :	45 704.00 €
○ Etat (DETR – 40 %)	22 852.00 €
○ Conseil Départemental (40 %)	22 852.00 €
- Autofinancement	11 427.73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de création d'une aire de jeux à proximité de l'école et du préau sportif,
- approuve le plan de financement proposé et autorise le Maire à solliciter une aide financière :
  - auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 22 852 €,
  - auprès du Conseil Départemental au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 2 à hauteur de 22852€.

Remarques : Il est confirmé à Elodie PEINTUREAU que le sol souple remplacera les gravillons existants actuellement. A la question de Stéphane POIRIER, Christine KERDRAON répond que des tables seront toujours présentes sur le site.

#### **Délibération 20250105 : Aérodrome Bretagne Atlantique – adoption des nouveaux statuts**

Madame le Maire indique que le comité syndical du Syndicat Intercommunal Aérodrome Bretagne Atlantique a approuvé lors de sa séance du 11 juin 2024 la modification des statuts visant à autoriser les réunions du comité syndical en visioconférence. Suite à cette délibération, le Préfet a émis plusieurs observations, ce qui a nécessité une nouvelle rédaction des statuts afin de respecter les dispositions législatives. Ces nouveaux statuts ont été établis avec le concours de la Préfecture pour en assurer la conformité juridique.

La Commune de SAINT-THURIEN, en sa qualité de Commune membre du syndicat, doit approuver ces nouveaux statuts dans un délai de 3 mois à compter de la notification en date du 16 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal Aérodrome Bretagne Atlantique.

Remarques : Françoise GOLIES demande pourquoi la Commune de SAINT-THURIEN adhère à ce syndicat. Christine KERDRAON et Bruno JAFFRE, élus depuis plusieurs années, n'ont pas la réponse mais pensent qu'au moment de l'installation de l'Entreprise BOURGOIN à GUISCRIFT, la Commune y avait un intérêt. L'adhésion daterait d'avant 1986.

### **Délibération 20250106 : Cyclone Chido – solidarité avec la population de Mayotte**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Commune de SAINT-THURIEN tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la Commune de SAINT-THURIEN contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités de la manière suivante :

- attribution d'un don d'un montant de 1 000 € au profit de la Protection Civile – Tour Essor – 14 Rue Scandicci 93500 PANTIN.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de faire un don de 1 000 € à la Protection Civile (IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684) pour soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

### **Quart d'heure de libre expression :**

- a) La date du prochain conseil municipal est fixée au 2 avril 2025 (18 h.30) et celle de la commission de finances au 14 mars 2025 à 18 h.30.
- b) Francine TAMIC indique qu'elle sera absente du 3 au 24 mai 2025.
- c) Bruno JAFFRE informe l'assemblée que la société BREMAT intervient actuellement sur la Commune pour nettoyer les trottoirs du bourg. A la question de Flore MEFORT, Bruno JAFFRE répond que la société n'a pas informé les services de la date d'intervention.
- d) Il est confirmé à Cédric JAULNEAU que, maintenant, il est remis une clé aux usagers pour allumer l'éclairage du préau sportif.
- e) Francine TAMIC informe qu'elle a été interpellée concernant l'éclairage public qui resterait allumé après 1 heure dans la nuit du samedi au dimanche. Le nécessaire va être fait.
- f) Cédric JAULNEAU tient à préciser, au vu de ce qu'il entend, qu'il ne ferme pas son commerce. « Il est prêt à passer la main s'il y a une opportunité ».
- g) Discussion sur les ventes de fonds de commerce de la crêperie et du Fidel Bistrot.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 19 h.15.

Le Maire,  
Christine KERDRAON.



La secrétaire de séance,  
Elodie PEINTUREAU.